



Communiqué de presse
25 novembre 2024

2023 : Nouvelle-Aquitaine, 4^{ème} région pour le tri des emballages ménagers et papiers en France !

En 2023, avec une moyenne de **88,5 kg d'emballages ménagers et de papiers triés par habitant**, la Nouvelle-Aquitaine est la **4^{ème} région la plus performante en matière de tri**. Les Néo-Aquitains ont contribué une nouvelle fois à **une forte progression de la collecte des emballages en plastique et en carton**. Ces résultats valident la stratégie de simplification du geste de tri et appellent l'activation de tous les autres leviers de performance pour accélérer vers le 100% solutions pour tous les emballages.

Le tri des emballages ménagers progresse sur l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine

Les Néo-Aquitains ont trié en moyenne 88,5 kg d'emballages par habitant en 2023 : 70,5 kg d'emballages ménagers - emballages légers et verre – (+3,2 % vs 2022) et 18 kg de papiers triés par habitant (-4,2 % vs 2022). Ces chiffres sont en évolution par rapport à l'année précédente avec une augmentation de près de 11% du tri des emballages légers (acier, aluminium, carton, plastique), comprenant notamment une hausse de +17% du tri des emballages en plastique.

En parallèle, le volume d'emballages en verre triés a baissé en Nouvelle Aquitaine (-2%), comme à l'échelle nationale. Cela s'explique notamment par une baisse de -2,5% du gisement mis en marché en 2023.

Concernant les papiers graphiques, la baisse de 4,2 % est à mettre en perspective avec la baisse structurelle des papiers mis en marché (-11%), sous l'effet notamment de la fin des prospectus publicitaires et du recul du marché de la presse papier.

A l'échelle de chaque département, la dynamique du tri des emballages ménagers se confirme dans les 3/4 des départements :

- Charente (16) : chaque habitant a trié en moyenne 91,6 kg d'emballages ménagers et papiers par rapport à 2022. Dans le département, on note une augmentation de + 10 % du tri des papiers
- Charente-Maritime (17) : chaque habitant a trié en moyenne 117,6 kg d'emballages ménagers et papiers, des performances en progression de 2,3% avec une progression importante du tri des emballages légers de 13,2% par rapport à 2022 ;
- Corrèze (19) : chaque habitant a trié en moyenne 82,4 kg d'emballages ménagers et papiers, des performances en hausse de 2,4% par rapport à 2022. On observe une augmentation notable du tri des emballages légers de + 14,4 % ;
- Creuse (23) : chaque habitant a trié en moyenne 88,2 kg d'emballages ménagers et papiers, une performance globale en recul de 4,8% par rapport à 2022 ;
- Dordogne (24) : chaque habitant a trié en moyenne 104,6 kg d'emballages ménagers et papiers, des performances globales en augmentation de +5,2% par rapport à 2022. A noter, la progression du tri sur les emballages légers de 11,7% ;
- Gironde (33) : chaque habitant a trié en moyenne 78,7 kg d'emballages ménagers et papiers, des performances en hausse de 3,7% avec une progression importante du tri des emballages légers de 26 % par rapport à 2022 ;
- Landes (40) : chaque habitant a trié en moyenne 95,2 kg d'emballages ménagers et papiers, une performance globale en hausse de 5,8% par rapport à 2022. Le tri des emballages légers

- a progressé de 14,1 % ;
- Lot-et-Garonne (47) : chaque habitant a trié en moyenne 74,9 kg d'emballages ménagers et papiers, une performance en augmentation de +3,9% avec une progression importante du tri des emballages légers de 10,7% par rapport à 2022 ;
 - Pyrénées-Atlantiques (64) : chaque habitant a trié en moyenne 87,9 kg d'emballages ménagers et papiers, une performance globale en hausse de 2,6% par rapport à 2022. A noter, la progression importante de 14,8% du tri des emballages légers ;
 - Deux-Sèvres (79) : chaque habitant a trié en moyenne plus de 91 kg d'emballages ménagers et papiers ;
 - Vienne (86) : chaque habitant a trié en moyenne 81,5 kg d'emballages ménagers et papiers. On observe une légère augmentation du tri des emballages légers de près d'1% ;
 - Haute-Vienne (87) : chaque habitant a trié en moyenne 77,4 kg d'emballages ménagers et papiers, une performance globale en recul de 4% par rapport à 2022.

Le geste de tri simplifié explique, cette année encore, la progression régionale !

Le déploiement de la simplification du geste de tri a été finalisé en 2023, avec 15 millions de Français supplémentaires concernés par ce dispositif. En région Nouvelle-Aquitaine, sont concernés les habitants de la majorité de la Gironde, dont la Métropole de Bordeaux, la moitié de la Corrèze et du Lot-et-Garonne et Le Pays Basque. Sa mise en place progressive sur le territoire a notamment permis une montée en puissance du tri et du recyclage des emballages en plastique tout au long de l'année. Une nouvelle de bon augure alors qu'ont été inaugurés début 2024 les premiers centres de sur-tri, permettant de prendre en charge les nouveaux plastiques collectés dans le cadre de la simplification du tri – comme les pots de yaourt en polystyrène (PS) – et de les orienter vers [les filières de recyclage en boucle fermée qui seront opérationnelles dès 2025](#).

En Nouvelle Aquitaine, Citeo se mobilise pour faciliter le tri hors-foyer et assurer la continuité du geste de tri des habitants partout et tout le temps

À titre d'exemple, pour Bordeaux Métropole, Citeo a financé l'installation d'environ 200 corbeilles de tri sur les quais de la Garonne, et mené une campagne de sensibilisation spécifique à destination des passants. Les résultats sont encourageants, aussi la collectivité et Citeo s'engagent dans de nouvelles actions pour capter les emballages en verre.

Lutte contre les déchets abandonnés : Citeo renforce son action dans la région

Dans le cadre du Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés, Citeo a signé 44 conventions avec des collectivités de la région comme les villes de Bordeaux, Niort, Poitiers, La Rochelle ou encore Limoges. Celles-ci visent à mettre en place des initiatives concrètes pour prévenir les déchets abandonnés, améliorer le cadre de vie et favoriser la préservation de l'environnement.

A Limoges, par exemple, Citeo accompagne la collectivité à hauteur de 730 000 euros par an et durant 3 ans, pour soutenir des actions de nettoiement (achats de nouveaux équipements, coûts de personnels) et déployer des actions préventives (sensibilisation des usagers et scolaires, organisation de clean walks ...).

Le réemploi, levier essentiel pour réduire l'impact environnemental des emballages

En Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de [l'appel à projet EncoRe Plus de réemploi](#), 3 projets ont bénéficié de l'accompagnement de Citeo.

A Lahonce (64), l'association Les Retournées expérimente à l'échelle du département une boucle logistique complète dédié au réemploi d'emballages alimentaires (pots et bocaux en verre, barquettes plastiques, seaux alimentaires) pour les entreprises du secteur agro-alimentaire. Les perspectives à fin 2024 visent à atteindre 68 000 bocaux en verre 36000 barquettes plastique et 33 000 seaux / gobelets lavés.

Des leviers complémentaires à activer pour agir plus vite et avec plus d'efficacité

Si la collecte sélective de tous les emballages plastiques et le développement de nouvelles filières

démontrent leur effet positif sur les performances de tri et de recyclage des emballages ménagers, il reste plusieurs leviers de performance à activer pour atteindre les objectifs nationaux et européens en la matière : accélérer le déploiement de la tarification incitative ; passer le réemploi à l'échelle ; lancer le développement de la collecte séparée des cartons en apport volontaire ; développer le tri et la collecte hors-foyer... Citeo appelle une nouvelle fois l'ensemble des parties prenantes à l'échelle nationale et territoriale à se mobiliser, se concerter et se saisir de ces solutions pour réduire plus vite et plus fort l'impact environnemental des emballages ménagers et papiers.

A l'échelle nationale : progression du tri des emballages et de leur taux de recyclage !

Les Français ont trié l'an dernier en moyenne 58 kg d'emballages ménagers par habitant, soit 1 kg de plus qu'en 2022. En détail, il s'agit de 25 kg d'emballages légers (+12% vs 2022) et de 33 kg d'emballages en verre.

Cette progression du tri des Français a notamment permis la **progression du taux de recyclage des emballages ménagers en 2023, pour atteindre un nouveau palier : 67%**. Outre la préservation des ressources naturelles, ce sont ainsi 2,3 tonnes de CO2 qui ont été évitées dans l'atmosphère, l'équivalent de 8400 allers/retours Paris-New-York.

Le tri des papiers graphiques s'élève quant à lui à 14,5 kg par habitant, avec un taux de recyclage de 63%.

Contacts presse

Agence L&A - citeo.regions@lamerie-rp.fr

Dany Guilbaud – 06 87 58 65 96 | Gaëlle Baribaud - 06 31 90 24 27

A propos de Citeo

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 13 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 67 % des emballages ménagers et 63 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.